

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018**

**PRESENTS** : AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MAS Grégoire, RENAULT Denis,

**ABSENT EXCUSE** : MARCOU Philippe, THOCAVEN Jean-Louis, ZARA Gwenaëlle

### **ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :**

#### **DELIBERATIONS :**

- Attribution du RIFSEEP aux employés
- Approbation des décisions de la CLECT
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

#### **DELIBERATIONS :**

##### **1) ATTRIBUTION DU RIFSEEP AUX EMPLOYES :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ce régime doit être instauré et il faut en déterminer les critères d'attribution. Ce nouveau régime se substitue à l'ensemble des primes versées antérieurement. Il est destiné aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emploi concerné.

Il sera attribué mensuellement. Les groupes de fonctions sur notre commune sont :

1 adjoint administratif groupe 1

2 adjoints techniques groupe 2

Le plafond maximal individuel annuel (IFSE) proposé par Madame le Maire sera de 3000 € pour le groupe 1 et 2500 € pour le groupe 2 sachant que ce plafond représente le montant maximum qui pourra être attribué aux agents qui effectuent un temps plein.

**Accord à l'unanimité.**

##### **2) APPROBATION DES DECISIONS DE LA CLECT DU 3 SEPTEMBRE 2019 :**

Madame le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui indique le transfert des équipements sportifs de la commune de Sousceyrac en Quercy (gymnase + piscine) ainsi que le transfert des personnels des CCAS et les hébergements d'urgence.

Le transfert des charges et fiscaux a incidence sur l'attribution de compensation définitive au 31/12/2018 a donc été adopté par CAUVALDOR. Il revient donc à chaque commune de donner son avis.

**Accord à l'unanimité.**

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- La débroussailleuse est tombée en panne par manque d'entretien d'après le réparateur. La facture s'élève à 342.15 €  
Madame le Maire informera l'adjoint technique de la nécessité d'entretien du matériel.

- La Préfecture nous a informé de l'organisation d'exercices visant à mettre en œuvre le plan communal de sauvegarde. Madame le Maire ne voit pas l'utilité de participer à l'un de ces exercices, étant donné le peu de risques encourus sur la commune.
- ENEDIS respecte le droit au refus des compteurs LINKY – information transmise par les collectifs stop linky46.
- CAUVALDOR a transmis le compte rendu de la réunion présentant la tarification incitative étudiée par le Syded.
- ENEDIS instaure plusieurs réunions d'informations dans le département du 16 octobre au 13 novembre. Deux personnes maximums peuvent y participer. Les noms et lieux doivent être indiqués avant le 1<sup>er</sup> octobre.
- Madame le Maire rappelle le congrès des Maires Départemental qui a lieu à Lacapelle-Marival le dimanche 7 octobre 2018. Les conseillers intéressés doivent confirmer leur participation immédiatement.
- Monsieur TARREGA Jean-Luc, Sous-Préfet, nous informe de la nécessité de présenter un dossier de sécurité validé par l'autorité administrative, pour toute manifestation organisée sur la commune.
- Madame le Maire remercie chaleureusement les volontaires qui ont travaillé à la Font d'Alba. Contact a été pris avec Monsieur BONNET d'APIE afin de reconsidérer les travaux à effectuer.

QUESTION DIVERSES :

Aucune question n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,

Monique BOUTINAUD